

# **Compte-rendu de la Commission des Terres, le 15 octobre 2013**

**Etaient présents** : GREINER Daniel : Directeur de l'E.P.L., ANDRE Jean-Mark directeur-adjoint CFA/CFPPA CORNEILLE Bruno : Enseignant, LALANDE Chantale : Enseignante, KOETZEL Aleth : Directrice CFPPA, MALECOT Michel : Maintenance Espaces-Verts, MIOT Bruno : Enseignant, ROQUAND Malo : Ecoresponsable, JOYAUX Sandrine, SCHIOCCHET Sophie, CARRASCO Sarah : étudiantes licence Professionnelles, GÉRARD Didier : Élu ville de Saint-Herblain.

## **Ordre du jour** :

- Redéfinir le rôle de la commission
- Définir précisément son objectif général
- Définir et discuter des sous-objectifs
- Fixer un calendrier de mise en oeuvre des objectifs

## **Contexte** :

Depuis sa création, la Commission des Terres a rempli différents rôles :

- Premièrement, elle a été le lieu de débats et de discussions.
- Deuxièmement, elle a également servi de lieu de présentation des projets afin de mettre en cohérence et en relation les différentes actions "terrain" réalisées.

Mais cette commission doit évoluer. En effet depuis les deux dernières années, elle avait tendance à se limiter à une simple chambre d'enregistrement des différents projets menés au sein de l'établissement par les enseignants, les éco-responsables ou bien les chantiers d'insertion.

C'est ainsi que dans le cadre de la réflexion autour des axes de développement de l'Agenda 21, cette commission devrait devenir consultative et fixer les règles de fonctionnement en lien avec des objectifs de l'Agenda 21. C'est ainsi qu'aucun projet ne devrait être présenté lors de cette réunion. Mais rien n'empêche un travail de réflexion de se mettre en place.

Nos réflexions doivent s'appuyer sur des textes de référence (Loi d'orientation agricole et feuille de route de la conférence environnementale) ainsi que sur la réalité du terrain pour orienter au plus juste nos actions et mettre en cohérence le débat.

## **Quels rôle pour la commission ?**

Après discussion, il s'avère que la Commission gardera son rôle consultatif. Les prises de décision restent dans les instances concernées (CI et CA), pour la mise en place d'aménagements ou de projets. Les interlocuteurs décisionnaires sont les membres de l'équipe de direction. La commission garde son rôle de "conseil" et de définition des objectifs généraux de gestion des Terres. Elle est un des axes de développement du plan d'action Agenda 21.

## **Quel est l'objectif général de la commission ?**

Il s'avère que l'objectif décidé en 2012 lors de la commission Agenda 21 reste celui qui correspond aux attentes des membres de la commission. Il s'agit donc :

***- Mettre en place la gestion différenciée et la labellisation écologique (cahier des charges plantes et cité)***

Pour réaliser cet objectif trois **sous objectifs** sont spécifiés :

- ***Préservation de la biodiversité***
- ***Préservation de la diversité paysagère***
- ***Préservation des ressources***

Ces sous objectifs se traduisent par la mise en place d'actions concrètes qui peuvent être le supports à des activités pédagogiques.

Un nouveau sous-objectif a été défini :

- **Réaliser, valider et appliquer le plan de gestion des terres de l'établissement**

Sur ce dernier point, plusieurs questions et recommandations sont évoquées:

- Ne pas oublier de conserver un espace de concertation entre les acteurs du terrain (réunion technique) et les membres de la commission des terres. Cela pourrait prendre la forme d'**"ateliers techniques"** ou de **"groupes opérationnels"** pour la mise en place concrète (le "qui fait quoi ?"). Des rendez-vous bimensuels ou trimestriels pourraient se tenir entre les différents acteurs qui agissent directement sur le site : agents techniques, formateurs du CFA, du CFPPA, du lycée, des chantiers d'insertion et ainsi communiquer sur les travaux en cours ou à venir.
- **Le plan de gestion** va être élaboré par les étudiantes de licence pro. dans le cadre de leur projet tutoré. Il sera validé en février 2014 par la commission à l'issue de ce travail. Il leur a été demandé de :
  - Prévoir des indicateurs de progrès du plan de gestion
  - Fixer une fréquence de révision de ce plan
  - Créer des outils cartographiques facilitants la mise en place du plan de gestion et des actions
  - Multiplier les images : horticoles, champêtres, naturelles, agricoles au sein du site
  - Laisser des espaces de "friche" comme réserve de biodiversité
  - Utiliser des outils d'enregistrement (base de donnée) et des tableaux de bord,
- Les projets pédagogiques ne doivent pas être exclus
- Les projets éphémères et/ou événementiels devront être réalisés sur des zones adaptées et prévues dans le plan de gestion mais n'apparaîtront pas directement sur celui-ci.

### **Conclusion :**

Les membres de la commission se fixent la réalisation du plan de gestion comme priorité. Celui ci sera présenté lors de la prochaine Commission des terres.

La séance a été levée à 19h30

Rapporteurs : CORNEILLE Bruno/DIONIZY Florent